



ÉCHOS DE LA SÉANCE

Note: ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

Organe d'administration
Objet : séance ordinaire

Date : 25/04/2023
Lieu : à distance (zoom)

Présent.e.s : Pascal BLOGIE, Dominique GALLEZ, Etienne DOUMONT, Mélissa PIRE, Charlotte COESENS, Stefan FERCOT, Gaëtan VANDERSCHUEREN, Jean-Pierre HECQUET, Kevin VERVAEKE, Marine SEIJKENS.

Excusé.e.s : Arnaud DELSAUT (donne procuration à Etienne DOUMONT), Céline BRENU

NOTES D'INFORMATION

1. AFFILIATIONS AU 17/04/2023

	Juin 2022	Avril 2023
Compétiteurs	3.432	3.444
Jeunes	1.845	1.754
Loisirs	6.321	6.576
Total	11.598	11.774

2. CAP 15.000

La LFBB s'est fixée comme objectif l'atteinte de 15.000 membres d'ici la fin de saison 2026-2027. Si le cap des 12.000 membres est atteint d'ici le **3 juin 2023**, la LFBB récompensera et mettra en évidence les clubs qui progressent bien en termes de nombre de membres, et qui dès lors soutiennent et participent à l'atteinte de notre objectif. Les récompenses sont fixées comme suit :

Critères	Classement	Nombre de tubes
Evolution du nombre de membres	1	10
	2	5
Evolution du nombre de compétiteurs	1	10
	2	5
Evolution du nombre de jeunes de - 15 ans	1	15
	2	10
Fidélisation des membres (%)	1	10
	2	5
Evolution du nombre de compétitrices	1	10
	2	5
Total		85

3. SYSTÈME DE CLASSEMENT

Au niveau LFBB

La commission « classements » LFBB planche actuellement à la conception d'un nouveau système. La consultation des employés LFBB et des membres sur le projet de nouveau système, répondant aux objectifs définis, est en cours

Au niveau FRBB

Badminton Vlaanderen préfère maintenir le système de classements actuel moyennant quelques adaptations ; des changements au système actuel, à titre transitoire, sont sollicités par la commission LFBB et demandent un accord au sein de la commission FRBB.

4. CHAMPIONNAT DAMES - RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Cf. annexe 1.

5. FORMATIONS DES CADRES À VENIR

Objectif pour fin 2024: 1 MSIn/club.

Constats et perspectives stratégiques pour la formation initiateur : une grande partie des candidats en formation LFBB se contentant de suivre et réussir le niveau "Animateur", -or ce niveau de formation, *et notamment dans le décret de subvention de l'action sportive et locale en FWB*, ne permet pas d'encadrer seul et au-delà d'un cadre d'animation et de découverte de l'activité sportive (*exemple : journée porte ouverte d'un club*) - il a été décidé de mettre l'accent sur la formation de moniteur sportif initiateur (l'animateur étant intégré) jusqu'à fin 2024 comme défini selon les objectifs stratégiques.

Communication : mise à jour de la page dédiée du site web LFBB : <https://lfbb.be/page/formations-pedagogiques>. Une campagne de communication autour de la formation des cadres sera programmée.

Prochaines formations : pour début juin, un calendrier des formations de la saison 2023-2024 sera disponible. Ceci permettra aux candidats de planifier leur saison.

- Une formation MSinitiateur (animateur intégré) se tiendra à Liège en 09-10/2023;
- Moniteur Sportif Educateur (avant fin 2023) ;
- Une autre formation MSinitiateur (animateur intégré) se tiendra dans le premier semestre 2024 dans la région Bruxelles ou Hainaut.

6. SUIVI DES PROJETS

A. Coupe des écoles de jeunes

Nombre d'équipes inscrites : 37, réparties comme suit :

Province	Minimes	Juniors
Brabant Wallon	1	1
Bruxelles	1	1
Hainaut	6	6
Liège	2	4
Luxembourg	4	5
Namur	3	3
TOTAL	17	20

Toutes les informations sur le projet : <https://lfbb.be/page/coupe-des-ecoles-des-jeunes>

Résultats des rencontres:

<https://lfbb.tournamentsoftware.com/sport/league/matches?id=46FB60F4-7E3B-4F7E-8109-D0952E36E02B&d=20230416&c=>

B. Entraînements provinciaux *by LFBB*

Informations sur le projet: <https://lfbb.be/page/entraînements-provinciaux>

C. Bad Games Loisir

La première édition du BC Loverval devant se dérouler le dimanche 9 avril a été annulée faute de participants en nombre suffisant.

Prochains rendez-vous :

- Le 20 mai au Brussels Badminton Club
- Le 27 mai au Very Bad'Lobbes

Plus d'informations sur le projet : <https://lfbb.be/bgl>

D. Digitalisation

Poursuite des échanges et de la collaboration avec BigCaptain ; réception d'un projet de convention identifiant les travaux et deadlines du projet Digi'Bad. Les premières parties qui seront prochainement implémentées concernent la facturation et la comptabilité ainsi que le module communication.

7. ÉVÉNEMENTS

E. Championnats de Belgique Parabad – feed-back

Dates : 8/04/2023

Lieu : Le Roeulx

Le Championnat s'est bien déroulé. Notons que parmi les 35 joueurs inscrits, un seul était affilié à la LFBB.

F. Top 16

Événement à venir (1/05/2023) à Jette.

DÉCISIONS DE L'OA

1. APPROBATION DU PV DE L'OA DU 13/02/2023 ET DES ÉCHOS DE L'OA DU 13/02/2023

➔ L'OA de la LFBB valide à l'unanimité le PV et les échos de la séance du 13/02/2023.

2. TOURNOIS JEUNES OFFICIELS : ADAPTATIONS

La proposition d'adaptations (3) de règles pour les tournois jeunes officiels LFBB (hors YBJMC) de la saison 2023-2024, basée sur les constats des dernières années (les tableaux U11 ne se jouent pas), s'inscrit dans la poursuite de l'objectif et de l'ambition sur le long terme déjà appliqués lors des Tournois Jeunes Amicaux (TJA) (favoriser le jeu et permettre à tou.te.s de jouer) :

1. Proposition de **prolongation de la mixité** des U10 (Mini-bad) en U11. Transition progressive vers les compétitions officielles inspirée par la mixité lors des TJA.
2. Proposition de **modification du terrain de jeu en U10 (Mini-bad) inspirée de la Hollande et du Danemark** : passer d'un ½ terrain avec couloir latéral et hors couloir de fond vers une surface de simple réduite d'une longueur de raquette de part et d'autre en largeur hors couloir de fond.

Justification/argument sportif: favoriser la latéralité chez les jeunes.

Contrainte/frein : demande de tracer de nouvelles lignes.

3. Proposition **d'interdiction d'organiser des tableaux en élimination directe en catégorie d'âges** ; favoriser l'organisation soit en poules, soit système Monrad, soit prévoir un tableau de consolation.

Adaptations dans une optique expérimentale avec examen en cours de saison 2023-2024 sur base des indicateurs suivants :

- À court terme : nombre de joueurs U11 ayant participé en 2022-2023 et 2023-2024.
- À long terme : élargissement du terrain Mini-bad à visée définitive (cf. tennis) sur base d'une étude longitudinale.

➔ **L'OA LFBB approuve à l'unanimité les 3 propositions de modifications ci-dessus et donne son feu vert à la mise en œuvre de ces changements (adaptation du règlement, possibilités techniques TS).**

3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO) LFBB DU 10/06/2023

Contexte : changement de la formule de l'AGO en 2023 ; organisation un samedi toute la journée :

- Matin : partie protocolaire/officielle AGO ;
- Après-midi : sur base volontaire, menu/choix de thématiques avec une formule plus interactive ;
- + finale francophone de la coupe des écoles de jeunes.

Interpellation Waterloo BC : demande de modification de l'art. 25. des statuts, signée par 1/20^{ème} des clubs (= 7 clubs), consistant en :

1. Retrait de la compétence d'entériner des changements de règlements à l'OA LFBB ;
2. Retrait de la participation obligatoire des clubs (autres que loisirs) à l'AGO LFBB.

➔ **L'OA LFBB se montre défavorable à ces changements mais entrevoit la possibilité d'information et de concertation des personnes volontaires (groupe de**

travail/commission) quant aux modifications de règlements suggérées. Toutefois, l'interpellation étant recevable, l'OA la soumettra au débat et au vote lors de l'AGO.

Une approbation des 2/3 des voix exprimées serait nécessaire à la modification de cet article des statuts ; modification effective après l'AGO du 10/06.

Propositions de modification des statuts & règlements

Statuts :

- ➔ **Modification Art. 17 - composition** : validée à l'unanimité par l'OA (obligation décret sport) comme suit : *«3. Il ne peut y avoir plus de deux tiers d'administrateurs de même sexe au sein de l'organe d'administration. »*
- ➔ **Modification Art. 18 - Nomination**, démission et révocation des administrateurs: validée à l'unanimité par l'OA LFBB comme suit : *« 1.A.III En aucun cas, excepté pour le statut vacataire « article 17 », être lié par un quelconque contrat de travail ou contrat commercial avec la « Ligue Francophone Belge de Badminton », ni avec la Fédération Belge de Badminton. Il ne peut donc percevoir aucune rémunération pour des prestations régulières, temporaires ou occasionnelles, que ces rémunérations soient payées directement ou indirectement par les organisations précitées »*

ROI :

- ➔ **Modification Art. 17 - prêt de joueur** : validée par l'OA LFBB, à 6 votes pour, 3 votes contre, pour une application sans effet rétroactif, soit dès la saison 2024-2025, comme suit : *« a. Tout club peut prêter un joueur à un autre club de la L.F.B.B. ou de Badminton Vlaanderen. Ce prêt se fait de manière inconditionnelle pour toutes les compétitions interclubs si le joueur participe au championnat interclubs national. Au niveau L.F.B.B., un joueur peut être prêté pour toutes les compétitions interclubs ou pour un seul championnat interclubs. »*
- ➔ **Modification Art. 12 - désaffiliation – rétrogradation** : validée à l'unanimité par l'OA LFBB comme suit : *ajout de « 4. Tout membre affilié à partir du 1er juillet de la saison précédente ne peut être désaffilié durant la période de désactivation de la saison en cours. »*
- ➔ **Modification art. 125 – les volants** : modifiée et validée à l'unanimité par l'OA LFBB comme suit : *«1. En cas de litige sur la vitesse des volants, le juge-arbitre ou le responsable interclubs peut faire appel à un joueur tiers pour tester les volants »*
- ➔ **Modification Art. 204bis.a - inscription des joueurs** : l'OA LFBB n'ayant pas suffisamment d'informations précises reporte le vote sur cet article à la prochaine séance de l'OA.
- ➔ **Modification Art. 6 - noyau d'une équipe** : modifiée et validée à l'unanimité par l'OA LFBB comme suit : *« 2.a) v. L'inscription d'un joueur de base est définitive et ne pourra être modifiée sauf cas particulier qui remplit toutes les conditions suivantes:*
 - *Le joueur de base remplacé doit avoir été inactif en compétition interclub depuis le début de la saison en cours*
 - *Une désaffiliation ou une absence de longue durée (minimum 4 mois) doit pouvoir être prouvée (grossesse, certificat médical, ...)*
 - *L'indice de force du joueur remplaçant ne peut être supérieur à l'indice de force d'aucun joueur de base du même sexe.*
 - *Toutes les conditions pour être joueur de base doivent être remplies »*
- ➔ **Modification Art.4 - clôture et validité** des inscriptions en IC : approuvée à l'unanimité par l'OA LFBB comme suit : *« 1. Pour inscrire une ou plusieurs équipes dans la compétition, le Club devra avoir honoré ses factures arrivées à échéance. Si tel n'est pas le cas, aucune inscription ne sera prise en compte.*
6. Un droit d'inscription, dont le montant sera validé par l'Assemblée Générale, peut être perçu. »
- ➔ **Modification Art. 21 - composition** (IC Dames): rejetée par l'OA LFBB : 2 votes pour, 6 votes contre.

Appels à candidatures

Organe d'administration : 4 administrateurs sortants

Responsable général de la cellule arbitrage

- En l'absence de candidature au 31/03/2023, l'OA insiste sur la nécessité de relancer l'appel à candidature, de faire du lobbying auprès des Officiels Techniques et d'identifier/comprendre les raisons de refus des personnes cibles.

Cellule disciplinaire

Nécessité d'exprimer les exclusions potentielles.

- L'OA LFBB demande à envoyer l'appel à candidature avec le *Save the date* à -1 mois.

Validation OJ AGO, programme & thématiques (Propositions ateliers/discussions PM)

- L'OA LFBB valide l'OJ, le programme et insiste sur la nécessité d'éviter les sujets trop vagues, de favoriser le concret. Les thématiques suivantes sont retenues : le système de classements, la mise en évidence des formules de tournois qui fonctionnent (bonnes pratiques), fidélisation (le témoignage des clubs qui progressent), digitalisation, volontariat, le stand (label, FC, outils pédagogiques) + boîte à suggestions. Inscriptions des participants au préalable et élaborer le trajet de l'après-midi pour chaque participant.

4. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS À L'ENQUÊTE DE SATISFACTION – CHAMPIONNATS DAMES

Les 280 participantes du championnat IC Dames de cette saison ont récemment été invitées à donner leur feedback sur les changements majeurs qui ont vu le jour au début de la saison.

41,8% d'entre elles, soit 117 compétitrices, ont répondu à cette enquête.

1. Prêt de joueuse

Le prêt spécifique permet de jouer dans deux championnats différents pour deux clubs différents.

- A. Taux de satisfaction moyen (sur une échelle de 0 à 10) : **8,9**
- B. Cette possibilité doit-elle être maintenue ? **Oui à 88%** (Non = 1,7%)

2. Format de rencontre

Le nouveau format de rencontre vous propose désormais 5 doubles et 2 simples à la place de 4 doubles et 4 simples.

- A. Taux de satisfaction moyen (sur une échelle de 0 à 10) : **8,3**
- B. Ce nouveau format doit-il être maintenu ? **Oui à 81,2%** (Non = 9,4%)

3. Composition des paires modifiable en cours de rencontre

L'assouplissement de la règle de base (règle de base = paires fixes tout au long de la rencontre) vous permet désormais de varier la composition des paires au cours d'une même rencontre.

- A. Taux de satisfaction moyen (sur une échelle de 0 à 10) : **8,9**
- B. Cette règle doit-elle être maintenue ? **Oui à 87,2%** (Non = 1,7%)

4. Quid de la saison prochaine ?

Si vous en avez la possibilité, continuerez-vous à jouer dans le championnat dames la saison prochaine ? **Oui à 85,5%** (Non = 1,7%)

Les remarques/demandes qui ressortent le plus souvent dans les commentaires :

- Étendre la possibilité du prêt spécifique aux hommes
- Dans certaines séries, surtout quand il y a beaucoup d'équipes, le niveau n'est pas homogène entre les équipes
- Organisation d'une finale en Ligue 1 ou d'une finale LFBB/BV
- Impossibilité d'avoir une égalité lors d'une rencontre (ajouter un simple ou un double)
- Désavantage de l'équipe visiteuse pour la composition du 5^{ème} double